
Adresse du conseil général de la commune d'Honfleur (Calvados) témoignant son indignation à la nouvelle de la trahison de Robespierre et jurant de maintenir la liberté, l'égalité, l'unité et l'indivisibilité de la République, lors de la séance du 17 thermidor an II (4 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du conseil général de la commune d'Honfleur (Calvados) témoignant son indignation à la nouvelle de la trahison de Robespierre et jurant de maintenir la liberté, l'égalité, l'unité et l'indivisibilité de la République, lors de la séance du 17 thermidor an II (4 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIV - Du 13 thermidor au 25 thermidor an II (31 juillet au 12 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1985. p. 172;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1985_num_94_1_22772_t1_0172_0000_8

Fichier pdf généré le 09/07/2021

vos jours; elle verseroit jusqu'à la dernière goutte de son sang pour conserver le vôtre.

A force de purger le sol français des scélérats qui l'infestent, vous parviendrez, citoyens représentans, à consolider votre immortel ouvrage.

Les coups qu'a voulu porter à la liberté française cette longue suite de factieux, dont vous avez successivement fait justice, n'ont servi qu'à affermir la base de la félicité publique.

Jouissez, augustes législateurs, de vos éclatants triomphes, et daignez croire que la société populaire d'Argenton n'est pas celle de la République qui prennent (*sic*) le moins de part à votre gloire : comme vous, elle jure, à tous les despotes, et à leurs vils agents, une haine implacable; comme vous, elle scaura mourir ou les exterminer. S. et F.

BERNARD (*présid.*), LÉTANG (*secrét.*).

114

La société populaire et républicaine d'Honfleur, département du Calvados, a vu avec horreur l'attentat dirigé contre la représentation nationale et les dangers qu'elle a courus. Elle applaudit avec enthousiasme à la fermeté de la Convention nationale, et jure de maintenir la liberté et l'égalité.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[*Honfleur, 12 therm. II*] (2)

Par vous la patrie vient d'être encore une fois sauvée ! Un abyme affreux avait été ouvert pour y précipiter le peuple républicain : Votre énergie l'a comblé par l'anéantissement des scélérats qui l'avaient creusé.

La société populaire et républicaine d'Honfleur a vu avec horreur cet attentat et les dangers que vous avés courus; elle applaudit avec enthousiasme à votre fermeté : elle vous engage à continuer de soutenir la sublime révolution du peuple français, à demeurer à votre poste et à ne déposer la massue qu'il a remis entre vos mains que lorsque vous aurés terrassées toutes les factions liberticides et toutes les hordes de tyrans qui s'opposent à l'achèvement de vos glorieux travaux.

DUPRÉE (*présid.*), DUNEPVEU (*secrét.*), BESINS (*secrét.*), BRESSON.

115

Le conseil général de la commune d'Honfleur, département du Calvados, en félicitant la Convention nationale sur son courage, témoigne l'indignation qu'elle a

(1) *P.-V.*, XLIII, 41. Mentionné par *B^m*, 25 therm. (2^e suppl^l); *J. Sablier*, n^o 1 479.

(2) C 315, pl. 1 260, p. 25.

éprouvée en apprenant la trahison du monstre Robespierre, et jure de maintenir la liberté, l'égalité et la République une et indivisible.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[*Honfleur, 13 therm. II*] (2)

Vertueux montagnards,

L'effroi dont nous avons été saisis à la nouvelle du danger que vous venés de courir, ne peut se comparer qu'à l'horreur que nous a inspirée la trahison du monstre Robespierre, dont la coupable ambition méditait la ruine de la patrie et de nos représentans : le nombre des assassinats qu'il avait à commettre n'effrayait pas ce grand coupable parce qu'il n'avait compté que le nombre des représentans, mais son âme atroce connaissait aussi peu le peuple qu'elle en était peu connue.

Son ambition l'avait aveuglé. Il ne voyait pas le peuple des départemens acourir en masse pour venger ses représentans, s'il n'avait pu arriver assés à tems pour les défendre.

Car tel est le sentiment qui a toujours régné dans notre commune, citoyens représentans : la liberté, l'égalité, la République une et indivisible, et le sacrifice de notre sang jusqu'à la dernière goutte, pour la défense ou la vengeance de la Convention nationale qui travaille d'une manière aussi constante qu'héroïque à nous assurer la jouissance de ces biens inestimables.

M. HION, GAUVIS, Frédéric HEROULT, T. LELIEVRE, MAILLOT, CUVELIER père, HUET, HOBE Lainé, POTTIER (*secrét.*), HAMELIN, VOISARD, L. BEDE, LETHIOU, DESCHAMPS, CHAUSIO, LÉTOREZ, FLAHAUT, COULON, J. Ch. MAZIRE, SLOWSTREET [et 2 signatures illisibles (dont celle de l'agent national)].

116

La société populaire et républicaine de Bray-sur-Seine, département de Seine-et-Marne, félicite la Convention sur ses succès, et lui jure fidélité.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[*Bray-sur-Seine, 14 therm. II*] (4)

Citoyens représentans

Encore une fois vous venés de sauver la république en faisant tomber les têtes des conspirateurs, de ces mandataires perfides et hypocrites qui vouloient anéantir notre liberté,

(1) *P.-V.*, XLIII, 41. Mentionné par *B^m*, 26 therm. (2^e suppl^l); *J. Fr.*, n^o 679.

(2) C 312, pl. 1 242, p. 48.

(3) *P.-V.*, XLIII, 41. Mentionné par *B^m*, 27 therm. (1^{er} suppl^l).

(4) C 315, pl. 1 260, p. 24.